

## Accompagnement des exploitants agricoles RSA



Réunion bilan de l'accompagnement des exploitants du 27 janvier au CFFPA d'AHUN

### Contexte

Dans le cadre de l'expérimentation RSA qui a débuté en mars 2023 en Creuse, le Conseil départemental a souhaité mettre en place de nouvelles modalités d'orientation et d'accompagnement pour les chefs d'exploitation agricole.

En concertation avec les acteurs de l'Etat (DDETSPP et DDT), la Chambre de l'Agriculture, la MSA du Limousin et avec l'appui de France Travail, ces nouvelles modalités d'accompagnement se sont mises en place progressivement à partir de 2023 pour répondre à la nécessité pour les chefs d'exploitations agricoles de vivre de leurs activités et de les développer.

Depuis juillet 2024, date de lancement opérationnel de cet accompagnement adapté, 140 chefs d'exploitations et conjoints ont bénéficié, d'un entretien de diagnostic avec un référent territorial du Département (comme tous les allocataires du territoire). Ce dernier oriente vers un conseiller en insertion socio professionnelle du Département qui contractualisera le contrat d'engagement.

Garants des parcours, 8 conseillers en insertion socio professionnelle accompagnent ces chefs d'exploitations agricoles allocataires du RSA, dans le cadre de la contractualisation d'engagements pour une durée de 6 mois en fonction

de leurs besoins (rendez-vous de suivi, difficultés rencontrées) avec l'appui des organismes compétents pour répondre à leurs besoins spécifiques :

- **La Chambre de l'Agriculture** pour les finances, les aides de la PAC, des audits techniques et économiques de l'exploitation pour établir un bilan avec l'exploitant, la formation avec VIVEA et ses financements,
- **La Cellule Agri** pour les problématiques multifactorielles d'accès aux droits, accompagnement technique, économique et social mais aussi les aides financières, les actions collectives et le soutien psychologique,
- **Le service social de la MSA** pour la santé, les retraites, le droit au répit, les aides dans le cadre de la cellule agri de remplacements.

## Methodologie

- L'identification des ressortissants MSA et des chefs d'exploitation et conjoints dans la catégorie des travailleurs non-salariés
- Une concertation des acteurs autour des besoins spécifiques identifiés dans le cadre du plan de lutte de prévention du mal être agricole
- Des temps de suivi opérationnel pour définir les dispositifs d'appui portés par acteurs spécialisés dans les domaines technique, économique, financier et social
- La mise en place de 3 dispositifs répondants aux problématiques rencontrées par les exploitants agricoles avec les opérateurs compétents, Chambre de l'Agriculture et MSA
- Des temps d'échanges avec le CFPPA, CERFRANCE pour développer les pistes de formation complémentaires et Solidarités Paysans pour les accompagnements spécifiques (Redressement, Liquidation)
- Un bilan des actions chaque année et des perspectives d'amélioration.

## Chiffres clés

**140 chefs d'exploitations et conjoints ont bénéficié des nouvelles modalités d'accompagnement dont 130 ont été orientés vers une structure d'appui :**

- **91** par la Chambre d'Agriculture
- **22** par la Cellule Agri
- **17** par le service de l'action sociale de la MSA

### Moyens mobilisés :

- **2** conseillères de la Chambre de l'Agriculture
- Les assistantes sociales de la MSA
- **8** CISP référents du Conseil Départemental

### Sorties :

**50 sorties du RSA enregistrées des bénéficiaires (allocataires et conjoints) à décembre 2025.**

### Les motifs:

- **28** Développement d'activités
- **1** Travail salarié en complément
- **8** Ressources du conjoint, ou ressources enfants
- **5** AAH, pension d'invalidité

## Points positifs de cet accompagnement

- Une procédure avec une mise en place rapide avec l'élaboration d'outils (fiches de prescriptions et de suivis) permettant des retours fluides entre les CISP et les structures d'appui
- Des sorties du RSA
- Contacts renoués avec les exploitants qui « se refermés sur eux-mêmes » - Développement de coopérations entre agriculteurs
- Mobilisation et mise en place de formations techniques avec l'OPCO VIVEA pour améliorer la performance de l'exploitation
- Mobilisation du Fonds d'Insertion professionnelle du Département pour la prise en charge des frais de déplacement et frais annexes de frais de formation
- Liens directs ou indirects avec la prise en charge des acteurs du mal être agricole. Repérage plus facile permettant un accompagnement personnalisé et plus rapide
- Recensement des difficultés sur la qualité des produits et action avec la DDETSPP et GDS
- Mobilisation de la MSA dans le cadre des appuis administratifs

## Perspectives 2026

- Continuer l'accompagnement renforcé pour les exploitants en mobilisant les compétences techniques de la Chambre d'Agriculture et de la MSA
- Regrouper les entretiens tripartites sur les territoires pour optimiser les temps de travail.
- Garder un point de suivi téléphonique à 3 mois entre la structure d'appui et le CISP, et un point avant renouvellement du contrat d'engagement.
- Suivre et analyser les données qualitatives sur les sorties, la typologie des exploitants .....
- Elargir le plan aux partenaires de la formation (Chambre, CFPPA, VIVEA, Conseil Régional) pour répondre aux besoins de formation mais aussi aux acteurs associatifs contribuant à l'accompagnement des agriculteurs en difficultés Solidarités Paysans...



# Jémoignages

« Le dispositif d'accompagnement proposé aux exploitants bénéficiaires du RSA constitue un véritable levier d'insertion et de remobilisation.

Grâce à une écoute attentive et un suivi personnalisé, les professionnels considèrent la situation globale des exploitants agricoles.

Cette approche favorise la levée des freins économiques, sociaux et l'élaboration d'un projet d'avenir.

La qualité du partenariat et la coordination entre les différents acteurs renforcent l'efficacité des actions déployées.

Cet accompagnement humain et structuré participe à un retour vers l'autonomie, la confiance et contribue ainsi à l'amélioration des situations. »

*M.MADELMONT Thomas Manager du Département*

*Pilotage, Action Sanitaire et Sociale,  
Coordinateur régional du plan de  
prévention du mal être en agriculture  
MSA*

« L'accompagnement est bien perçu par les chefs d'exploitation. Il se sentent moins seuls et apprécient qu'une aide leur soit apportée sur le développement de leur activité. L'audit de la chambre d'agriculture leur permet d'avoir de nouvelles ouvertures pour se diversifier et/ou modifier leur système actuel. Et nous pouvons donc par la suite, les accompagner pour la mise en œuvre de ces préconisations. »

*Mme CISSE Aida Conseillère en insertion professionnelle Conseil Départemental de la Creuse*

« Depuis ce milieu d'année 2024, nous réalisons des audits et suivis en direction d'exploitants allocataires du RSA confrontés à des difficultés technico-économiques.

L'objectif est de dresser un bilan de la situation technique, économique, financière et sociale de l'exploitation afin de proposer un plan d'actions adapté à chaque situation, en concertation avec l'agriculteur.

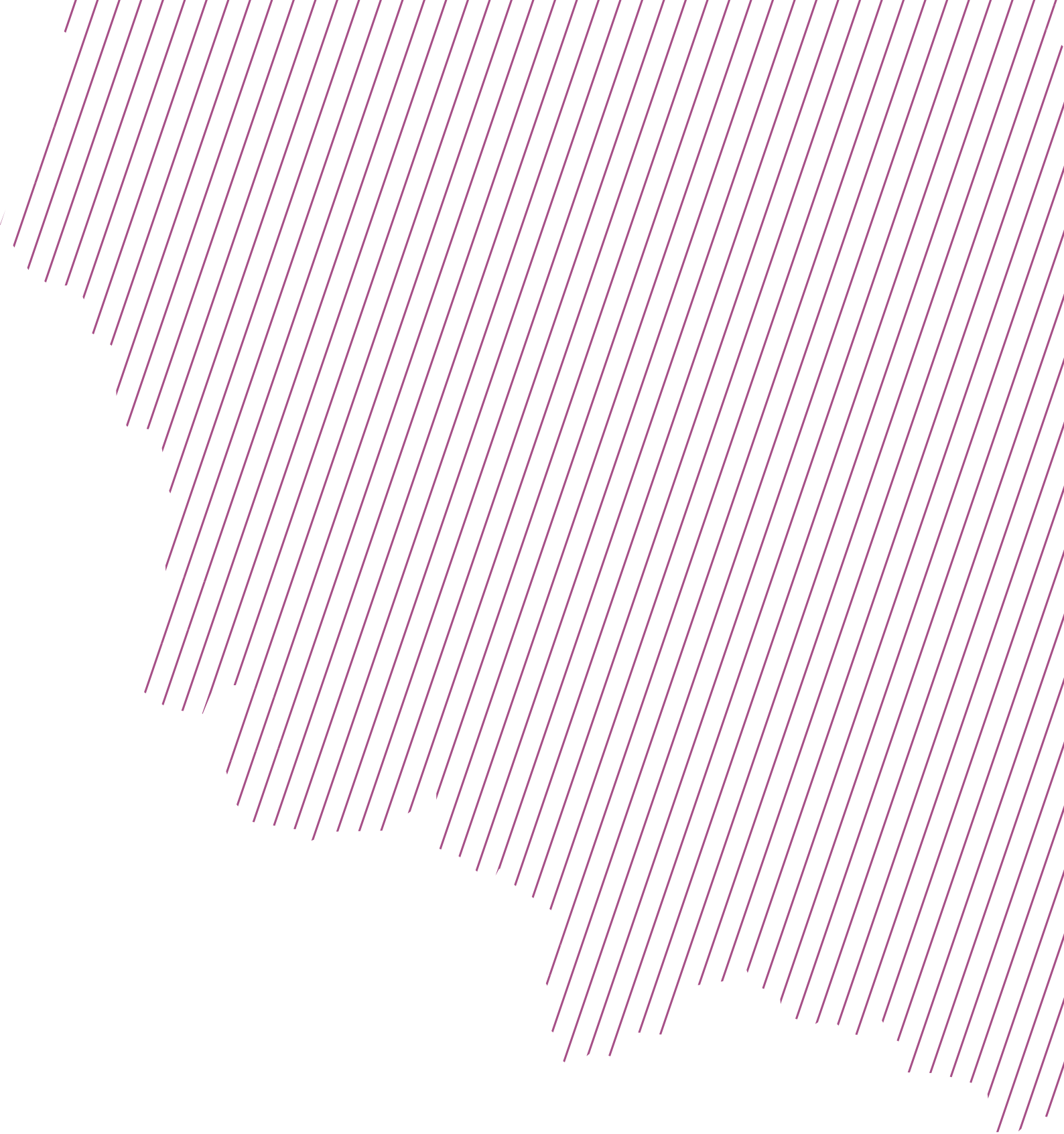
L'action conduite permet aux exploitants de prendre un temps dédié afin d'étudier leurs propres données d'exploitation.

L'analyse des chiffres contribue à mettre en évidence certains dysfonctionnements, favorisant ainsi une réflexion pouvant conduire à un changement de pratiques, voir à une reconversion dans certains cas.

Par ailleurs, ces temps d'échanges sont aussi l'occasion de partager diverses informations (aides, différents dispositifs, formations...). »

*Les conseillères RSA de la Chambre d'Agriculture*





# Contact

[direction.insertionlogement@creuse.fr](mailto:direction.insertionlogement@creuse.fr)